Image not found or type unknown

CMU de base pour etrangers (hollandais/allemand)

Par **Marie Louise**, le **24/02/2010** à **12:27**

Bonjour,

Est-ce qu'il est correct que des personnes **retraitees** etrangees doivent vivre en France avant de pouvoir etre assurees dans la CMU de base payante?

Nous sommes en couple hollandais et allemand. Nous avons travaille 20 ans en Allemagne et 20 ans aux Etats Unis.

La caisse de maladie allemande ne nous assure plus parceque le delai de passer de l'assurance allemande a l'assurance francaise serait seulement de 3 mois et l'assurance francaise ne nous accepte pas si l'assurance allemagne ne nous assure pas.

Reste donc la CMU de base payante.

La CMU de base nous informe maintenant (cela traine depuis juillet 2009) que - puisque nous sommes en retraite - nous devons avoir notre residence en France depuis 5 ans avant de pouvoir etre assures par la CMU. Nulle part il est mention de ces 5 ans.

Pouvez-vous nous renseigner?

Merci.

Marie-Louise de Haan

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés